CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

30 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

In Extenso

In Extenso Audit Alsace

5, Allée d'Helsinki Espace Européen de l'Entreprise BP 50043 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Tél.: +33 (0)3 90 20 81 00 strasbourg@inextenso.fr www.inextenso.fr

30 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la Chambre de Métiers d'Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 6 septembre 2022 Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit Alsace

Daniel ALLIMANT

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE BILAN 2021

CTIF	Montant brut N	Amortissements et dèpréciations N	Montant net N	Montant net N-1
CTIF IMMOBILISE	- €	- €	- € - €	- € - €
	- € - €	- €	- €	- €
mmobilisations Incorporelles		- €	- €	- €
rais d'établissement	- €	- €	- €	- €
rais de recherche et développement	- €	- €	- € 88 806 €	- € 23 323 €
Concessions, brevets, licences, marques, procedés,	898 052 €	809 246 €	88 800 €	23 323 €
ogiciels	- €	- €	- €	- €
Droit au bail Autres immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
mmobilisations incorporelles encours	- €	- €	- €	- €
Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
Sous-total (immobilisations incorporelles)	898 052 €	809 246 € - €	88 806 €	23 323 €
mmobilisations Corporelles	- €	- €		- €
	- € 2 549 906 €	- €	2 209 498 €	2 172 931 €
Terrains - Agencements et aménagements de terrains	2 343 300 €	0.10.100.0		
Constructions	12 454 454 €	5 020 314 €	7 434 139 €	7 863 705 €
Constructions sur sol d'autrui	- € 5 719 808 €	- € 4 221 005 €	1 498 804 €	1 132 833 €
Installations techniques, matériel et outillage			7 840 347 €	7 011 186 €
Autre immobilisations corporelles	21 236 817 € 539 868 €	The second secon	539 868 €	168 227 €
Immobilisations corporelles encours Avances et acomptes	- €	- €		- €
Sous-total (immobilisations corporelles)	42 500 853 €	22 978 197 €	19 522 656 €	18 348 882 €
Sous-total (millionisations desperance)	- €	- €		- €
Immobilisations financières	- €		1	- €
	- €			100,000 000,000 000
Participations et autres formes de participation	80 817 €			- €
Prêts	- €			1
Autres immobilisations financières	2 041 € 82 858 €	'		80 940 €
Sous-total (immobilisations financières)	43 481 763 €		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	18 453 145 €
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	- (- €
ACTIF CIRCULANT		- €	- €	- €
Stocks et encours	- (
Créances				
Avances et accomptes Clients et comptes rattachés	6 585 111 €			
Fournisseurs débiteurs (rabais et avoirs à obtenir)	54 078 €	- €	54 078 €	
Personnels et comptes rattachés	4 146 €	- €	200 I	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 780 €	- €		The transfer of the second sec
Etat et autres collectivités publiques	1 398 237 €			
Comptes courants	- +			·
Autres créances	183 743	7	The state of the s	
a. I a transport	199 103,52	•	1 56 58 19 18	201 672 €
Charges constatées d'avance Compte de liaison des établissements		€ - €	≘ - €	
Opérations de trésorerie inter-services		~ I	٠	- +
Sous-total 1	8 426 199		8 313 589	St.
Valeurs mobilières de placement (CAT + livrets)	6 000 000	~	€ 6 000 000 € € - €	[
Disponibilités	2 327	~	€ 2 327	-
Caisse	8 558 331	~	8 558 331	
Comptes bancaires débiteurs (+) Comptes de Virements internes	1 558	€ -	€ 1 558 •	€ - •
Sous-total 2 (Disponibilités)	14 562 217	€ - :	€ 14 562 217	Section 1
Régies d'avances et accréditifs	-	€ - '	~	€ - ·
		<u> </u>	T	E -
Sous-total 3	22 988 415			
TOTAL II ACTIF CIRCULANT				
	66 470 178	€ 23 900 053	€ 42 570 125	€ 41 870 277

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE BILAN 2021

PASSIF	Ex.	N aprés affecta.	Ex	.N-1 aprés affecta.
CAPITAUX PROPRES		- €		- €
Apports		- €		- € 1 015 313 €
Dotation	-	1 015 313 €	-	1015313€
Dons et legs		- €		
Affectation		- €		- €
Financements de l'Etat rattachés à des actifs détermin.	-	12 350 €	-	4 131 €
Ecarts de réévaluation		- € 761 463 €		- € 581 463 €
Réserves	-	761 463 €	-	- €
Dont : Part de droit additionel affectée à un investisseme	1	761 463 €	_	581 463 €
Dont : Autres réserves (réserves facultatives)	_	28 378 844 €	_	26 618 754 €
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		2 242 025 €	_	1 940 090 €
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)		4 202 580 €	_	4 477 754 €
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés	15937	36 612 575 €		34 637 506 €
TOTAL I CAPITAUX PROPRES	-	30 012 070 0	100000	- €
PROVISIONS		1 761 287 €	_	2 143 607 €
Provisions pour risques et charges	1	17012076		
Provisions pour charges	n DOME	4 704 007 6	51550	2 143 607 €
TOTAL II PROVISIONS	-	1 761 287 €	-	- €
DETTES	1	- €	1	- €
Dettes financières		- €		- €
Emprunts et dettes auprès des établiss de crédit	1	- €		- €
Emprunts et dettes financières divers		- €		- €
Avances de l'Etat et autres collectivités publiques		10 344 €	-	732 956 €
Comptes bancaires créditeurs (-)	1	- €		- €
Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	1 310 385 €	-	1 558 297 €
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	_	720 787 €	-	1 220 530 €
Dont : fournisseurs	l.	120 778 €	1	- €
Dont : fournisseurs d'immobilisations	1	- €		- €
Dont : fournisseurs effets à payer		468 820 €	_	337 767 €
Dont : fournisseurs factures non parvenues	I.	1 613 508 €		2 451 716 €
Dettes fiscales et sociales	_	379 494 €		335 628 €
Dont : Personnels et comptes rattachés Dont : Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	993 161 €		1 538 523 €
	L	240 854 €	-	577 564 €
Dont : Etat et autres collectivités publiques		- €		- €
Compte de liaison des établissements		- €		- €
Opérations de trésorerie inter-services		- €		- €
Comptes courants	-	212 643 €	-	209 396 €
Dettes diverses Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		- €		- €
Dettes sur inimiophisations of demptes variables recils	. .	70 958 €	-	95 738 €
Clients et comptes rattachés (AAE, acomptes reçus,			-	2 276 €
Autres dettes (y.c 47)	-	978 425 €	<u>:</u> -	38 787 €
Produits constatés d'avance TOTAL III DETTES		4 196 263 €	-	5 089 164 €
TOTAL III DETTES TOTALGENERAL (I+II+III)	-	42 570 125 €	-	41 870 277 €

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE COMPTES 2021 : FONCTIONNEMENT

COMPTE DE GESTION SYNTHETIQUE

INTITULE DES COMPTES	Budget Modificatif	Variation %	Variation Variation € %	Réalisation 2020	Variation %	Variation Variation € %	Réalisation 2021	Facturation Interne	Total général	dont Services de la CMA	dont	dont
Charges	1707					000	4 550 500		1 559 602	618 515	537 352	403 735
60 - ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	1 697 934	%8-	-138 332	1 248 981	%67	310 620	700 666 1		200 000 -	25000	240 724	1 014 374
61 - ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTE	1351974	-4%	-54 188	1 096 676	18%	201 111	1 297 786	935 938	2 233 725	969 633	249 /21	1014371
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS (en relation avec l'a	2 528 834	-16%	-404 542	2 018 539	2%	105 754	2 124 292	396 086	2 520 378	1 678 895	303 189	538 294
63 - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	926 691	-2%	-19 729	946 890	4%	-39 928	906 962		906 962	744 510	92 688	69 764
	13 097 034	1%	120 188	12 485 708	%9	731 514	13 217 222		13 217 222	7 689 449	2 834 386	2 693 387
TION COLIBANTE	1 671 033	-19%	-314 786	655 985	107%	700 262	1 356 247	3 017 507	4 373 754	1 486 703	1 405 038	1 482 013
63 - AOTIVES OF MICHOLOGICAL CONTRACTOR CONT	20 040	716%	-3 754			16 287	16 287		16 287	9 670	358	6 258
6/ - CHARGES EXCEPTIONINELLES	20040	767	79 873	2 877 819	-28%	-796 257	2 081 562		2 081 562	843 111	561 008	677 442
68 - DOLATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET FROVISIO		7750	14 274	3 821	-212%	-8 095	4 274		-4 274	4 274		
69 - IMPO I S SUR LES BENEFICES ET IMPO I S ASSIMILE	- Contraction	-14370	t /7 t -	1700	2/2/2	100,000	JO EEE COC	4 240 E24	26 905 217	14 036 212	5 983 741	6 885 264
Total Charges	23 305 229	-3%	-749 543	-749 543 21 334 418	%9	1 221 267	000 000 77	4 549 551	717 000 07	717000 +1		
Produits									40 000 040	0.00	0001	6 467 308
70 - VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVIÓ 12 513 557	12 513 557	-1%	-174 317	10 404 792	19%	1 934 448	12 339 240		12 339 240	2 050 910	3 021 023	0 407 300
NOITATIONS D'EXPLONATION	1 121 995	38%	423 052	1 048 214	47%	496 833	1 545 047		1 545 047	1 201 930	181 036	162 081
75 - ALITRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 701 709	%0	-2 313	9 843 890	-1%	-144 494	968 669 6		9 699 396	9 228 347	312 703	158 347
76 - PRODUITS FINANCIERS	59 672	4%	2 126	56 622	%6	5 175	61 798		61 798	58 429	1 374	1 995
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	608 279	4%	21 820	806 069	%6-	-60 809	630 089		630 088	33 566	195 753	400 779
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION			472 044	1 087 479	-57%	-615 434	472 044		472 044	472 044		
70 TRANSEERTS OF CHARGES / AVANTAGES	45 109	11%	4 978	142 603	% 59-	-92 516	20 087	4 349 531	4 399 618	4 224 857	98 007	76 754
Total Produits	24 050 321	3%	747 390 2	23 274 508	2%	1 523 203	24 797 711	4 349 531	29 147 242	17 270 084	4 609 895	7 267 263
Résultat	745 092		201% 1 496 933	1 940 090		301 936	2 242 025		2 242 025	3 233 872	-1 373 846	381 999

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

COMPTES 2021 TABLEAU DE FINANCEMENT

Emplois	R21	Ressources	R21
		Capacité d'autofinancement	
		* résultat de gestion	2 242 025
		* + dot. amortissements	1 968 952
		* + dot. Provisions (hors clients)	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	2 843 183	* - reprise s/provisions (hors clients)	-382 320
/ toquisition a diamente de raeth immediae		* - subv.invest.virées au résultat	-592 354
(40)		* - produit de cession d'éléments d'actif	-4 200
		* + valeur nette comptable des éléments d'actif	6 616
Immobilisations en cours	539 868	Total C.A.F.	3 238 718
		Financement externe ou hors exploitation Prêts, dépôts & cautionnement	
	2	Subventions d'investissement	325 399
Augmentation du fonds de roulement	181 066	Diminution du fonds de roulement	
Total emplois	3 564 117		3 564 117

ANNEXES 2021,

Sommaire

i. Prese	ntation des activites et des comptes		р. і
2. Conte	exte réglementaire, faits caractéristiques et princip	oes comptables.	p.3
3. Inform	nations relatives au bilan		p.5
	3.1 Les immobilisations et les amortisseme	nts	p.5
	3.2 Les immobilisations financières		p.6
	3.3 Etat des échéances des créances		p.6
	3.4 Les capitaux		
	propres		p.7
	3.5. Les provisions pour risques et charges	538	p.8
	3.6 Provision pour dépréciation de comptes	s clients	p.9
	3.7. Etat des échéances des dettes		p.9
4.	Note sur le compte de gestion		p.10
	4.1. Analyse des		
	produits		
	TFCM		
	TA		
	4.2 Les charges d'exploitation		p.11
	Analyse des charges de pers		
	Frais de déplacements, de m	ission, de réception	on et de représentation
	Indemnités de fonction et vac	cations	
	Honoraires Commissaire aux		
	Concours financiers de la CN	IA à des associati	ons et corporations
	Facturation à CAPA		
5.	Note sur le résultat exceptionnel		p.12
2	Impôt sur les béné-		40
6. -	fices		p.13
7.	Engagements en matière de crédit-bail Em-	néant	p.13
8.	prunt	néant	p.13

1. Présentation des activités et des comptes

1.1 Présentation de la Chambre de Métiers

La Chambre de Métiers d'Alsace est un établissement public de l'Etat à caractère administratif dont l'activité est centrée sur les domaines suivants :

- la représentation et la défense des intérêts généraux de l'Artisanat
- la tenue du registre des entreprises
- l'information et le conseil aux artisans
- la formation des chefs d'entreprises et de leurs collaborateurs,
- la promotion du secteur artisanal et de ses entreprises.

La Chambre de Métiers d'Alsace est présente dans les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le siège de la Chambre de Métiers d'Alsace se situe depuis le 12 novembre 1997 à Schiltigheim, 30 Avenue de l'Europe. Il est partagé entre l'Administration Centrale et la Section du Bas-Rhin. Les deux sections du Haut-Rhin sont installées à Mulhouse au 12, boulevard de l'Europe et à Colmar au 13, avenue de la République. Le site d'Eschau est géré par Eschau Formations.

La Chambre de Métiers d'Alsace est également l'organisme gestionnaire de 3 autres établissements :

- le Centre de formation Bernard STALTER (CFBS)
- le Centre de formation de la Facture d'orgue (CFFO)
- le Centre de formation de l'Artisanat de Mulhouse (CFAA de Mulhouse).

1.2 Présentation des comptes

La Chambre de Métiers présente :

- Le bilan de l'exercice clos décrivant le patrimoine de l'organisme avec ses biens et ses dettes, ses éléments d'actif et de passif.
- Le compte de gestion correspondant au compte-rendu du fonctionnement de l'organisme sur l'exercice considéré.
- Une annexe comptable dont l'objet est de compléter et de commenter l'information donnée par le bilan et le compte de gestion.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois et coïncide avec l'année civile.

Le compte de gestion présente un comparatif entre le réalisé 2021, le budget rectifié 2021 et le réalisé 2020. Il consolide les comptes :

- des services de la Chambre de Métiers d'Alsace et d'Eschau Formation
- du CFBS et du CFFO (Centre de formation de la Facture d'orgue)
- du CFA de Mulhouse

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se monte à 42 570 125 € (contre 41 870 277 € en 2020)

Le compte de résultat dégage les montants suivants :

	Total général	dont CMA	dont CFAA	dont CFBS
Total Charges	26 905 217 €	14 036 212 €	5 983 741 €	6 885 264 €
Total Produits	29 147 242 €	17 270 084 €	4 609 895 €	7 267 263 €
Résultat	2 242 025 €	3 233 872 €	-1 373 846 €	381 999 €

Le résultat consolidé est en augmentation de 301 936 € par rapport à 2020.

2. Contexte réglementaire, faits caractéristiques et principes comptables.

2.1 Contexte réglementaire

La gestion de la Chambre de Métiers d'Alsace est soumise aux règles de la comptabilité publique et aux principes généraux de droit public en matière financière. La Chambre de Métiers d'Alsace est placée sous la Tutelle du Préfet qui approuve son budget.

2.2 Faits caractéristiques de l'exercice :

a) Réforme de l'organisation du réseau des Chambre de Métiers

LA LOI PACTE A FIXÉ LE CAP DE LA RÉGIONALISATION DES CMA AU 1ER JANVIER 2021

En application de la loi Pacte, 95 ans après sa création, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat se transforme pour compter désormais au 1er janvier 2021 une tête de réseau nationale (CMA France), 18 CMA de région **et 2 CMA de droit local, dont notre CMA Alsace**. Cette réforme s'appuie sur un maillage territorial fort de 300 points de contact, dont 112 CFA, et toujours l'expertise de 11 000 collaborateurs et 2 500 élus.

Concrètement, il n'y a donc plus qu'un seul établissement public administratif par région (hormis pour le Grand Est), avec plusieurs sites. Les chambres de niveau départemental, sans personnalité juridique, mettent en œuvre l'offre de services harmonisée, mais adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire et sont au contact quotidien avec les artisans et les partenaires du réseau.

Un projet de convention cadre régissant les relations entre la CMAR Grand Est et les 2 CMA de droit local a été validé. Un projet de convention financière d'exécution annuelle est en cours de validation.

b) Elections - renouvellement des instances de la CMA

Du 1er au 14 octobre 2021, artisans et conjoints collaborateurs étaient appelés à voter pour désigner leurs représentants pour un mandat de cinq ans au sein des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), sur tous les territoires. Les élus ont ensuite procédé à l'installation des nouveaux exécutifs des chambres.

Le 9 novembre 2021, le Président Jean-Luc HOFFMANN a été réélu Président de la Chambre de métiers. Ont été élus aux postes de Vice-Présidents Monsieur Serge SCHALCK (également Président de la section du Bas-Rhin), Monsieur Christophe HETT (également Président de la section de Mulhouse) et Monsieur Raphaël KEMPF (également Président de la section de Colmar).

Messieurs Alain BULDUC et Patrick BISSLER ont été élus respectivement Trésorier et Trésorier suppléant.

Suite au renouvellement électoral, toutes les procurations ont été mises à jour auprès de l'ensemble des établissements bancaires.

Une commission des finances a été constituée. Son président est Monsieur Bertrand GOUDEZ.

c) Impact COVID

Gouvernance de la CMA

Le Président Jean-Luc HOFFMANN a assuré la continuité de l'activité sur toute la durée de la pandémie.

Le Trésorier Philippe MESSER, en fonction jusqu'au 09/11/2021 a assuré la continuité de l'activité sur toute la durée de la pandémie, en lien avec la direction des finances.

Le Trésorier Alain BULDUC en fonction depuis le 09/11/2021 a assuré la continuité de l'activité sur toute la durée de la pandémie, en lien avec la direction des finances.

Finances de la CMA

Un impact COVID sur les comptes 2021, est constaté tant sur le volet dépenses que sur le volet recettes. Des évaluations sur l'activité et la trésorerie de la CMA ont conduit le Comité Directeur, à ajuster le budget initial 2021 et pouvoir faire face à des dépenses liées notamment à la lutte contre la pandémie, à la mise en place des mesures

sanitaires et à des reports d'actions en 2022 (notamment pour la Direction de l'Action Economique ou pour des investissements)

L'impact COVID a été intégré au budget modificatif 2021, au regard des connaissances qu'avaient les services au mois de septembre / octobre 2021, période de vote du budget rectificatif.

A ce jour, il n'y a pas de risque identifié pour la Trésorerie de la CMA du fait de la pandémie.

d) Evolution des outils et de l'organisation impactant l'activité comptable

e) Logiciel comptable

Courant de l'année 2019, la CMA a engagé le déploiement du progiciel SAP, nouvel outil comptable mis en œuvre pour le budget et l'exécution financière du budget 2020.

Pour des raisons techniques, d'organisation, et d'inadéquation entre l'outil et l'organisation de la CMA, il a été décidé de revenir à l'outil Navision au 1er janvier 2021.

f) Les CFA ont été certifiés QUALIOPI à la date du 15 décembre 2020

La loi du 5 septembre 2018 pour la *liberté de choisir son avenir professionnel* a profondément bouleversé le paysage de la formation. Cette réforme, marque non seulement la fin de la gestion des CFA par les régions, mais impacte également, entre autres, la place de la Chambre de métiers en région à travers ses missions, notamment celle de la formation initiale et continue à l'égard des entreprises de l'artisanat.

La certification "QUALIOPI" devient un "permis de travailler" pour accéder à la commande publique ou intervenir sur les fonds mutualisés et/ou paritaires. Elle impacte l'ensemble des actions de formation des sites de la CMA Alsace, à savoir :

- la formation professionnelle (certifiante ou non, en alternance ou non),
- l'apprentissage,
- la VAE.

Suite à l'obtention de la certification le 15 décembre 2020, la CMA est confortée dans sa capacité à construire des parcours adaptés aux multiples publics, aux entreprises, aux spécificités locales, ainsi qu'aux demandes des prescripteurs.

2.3 Méthodes d'évaluation

Il a été fait application des dispositions du référentiel comptable du Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat mis en place par l'arrêté du 20 décembre 2012 du ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme, ainsi que des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Dans le progiciel NAVISION, a été déployé le plan comptable appelé « ZCMA » issu de cet arrêté.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des postes du bilan et du compte de gestion sont les suivantes

a) Immobilisations corporelles, amortissements et subventions d'investissement

Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations).

■ Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue

Logiciel 5 ans
Constructions 10 à 50 ans
Agencements 10 à 20 ans
Matériel informatique 3 à 5 ans
Mobilier 5 à 15 ans
Matériel pédagogique 3 à 20 ans

Les investissements font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, constaté en charges de fonctionnement.

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ayant financé pour partie ou en totalité des immobilisations amorties en charges de fonctionnement, sont reprises en produit et calculées sur la même durée que les des amortissements d'immobilisation.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance paraît incertain ; elle est déterminée de manière individualisée.

d) Les subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont rattachées à l'exercice au cours duquel les dépenses concernant ces subventions sont effectuées. La subvention est reconnue à compter de sa notification.

e) Comptes de régularisation au bilan

Cette rubrique enregistre, pour l'essentiel à l'actif les charges constatées d'avance, et au passif, les produits perçus d'avance.

f)Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont estimées au cas par cas, en fonction des sommes qui pourraient être engagées.

3. Informations relatives au bilan

3.1 Les immobilisations

	Au 01/01/2021	2021	2021	Au 31/12/2021
Désignation	Montant	Augmentation	Diminution	
Concessions, brevets, licences, marques, procedés, logiciels	816 756,61 €	81 295,53 €		898 052,14 €
Terrains Agencements et aménage-	1 926 041,74 €			1 926 041,74 €
ments de terrains	554 967,47 €	68 896,32 €		623 863,79 €
Constructions Installations techniques, maté-	12 489 149,70 €		34 696,15 €	12 454 453,55 €
riel et outillage Autre immobilisations corpo-	5 348 130,81 €	801 817,38 €	430 139,71 €	5 719 808,48 €
relles Immobilisations corporelles en-	19 428 272,84 €	2 130 633,79 €	322 089,41 €	21 236 817,22 €
cours Autres immobilisations finan-	168 227,09 €	1 433 265,45 €	1 061 624,80 €	539 867,74 €
cières Participations et autres formes	2 030,67 €	10,00€		2 040,67 €
de participation	78 909,19 €	1 908,00 €		80 817,19 €
	40 812 486,12 €	4 517 826,47 €	1 848 550,07 €	43 481 762,52 €

3.2. Immobilisations financières - Détail des participations

Désignation	Montant
Colmar Expo	25 000,00 €
Habitat Moderne Strasbourg	2 500,00 €
Maison d'Alsace à Paris	114,00 €
Mulhouse Expo SAEML	37 986,19 €
parts Banque populaire	705,00 €
SIAGI	12 592,00 €
SOCAMA 67	800,00€
SOCAMA 68	800,00€
SOCOMENAL	320,00 €
Total général	80 817,19 €

Amortissements	01/01/2021	Augm.	Dim.	31/12/2021
Brevets, logiciels	793 433 €	15 813 €	- €	809 246 €
Agencement des constructions	4 933 523 €	461 895,60 €	34 696,00 €	5 360 723 €
Installations tech., ma- tériel	4 215 298 €	289 090 €	283 384 €	4 221 004 €
Agencements, installa- tions générales	12 417 087 €	1 202 153 €	222 770 €	13 396 470 €
Total amortisse- ments	22 359 341 €	1 968 952 €	540 850 €	23 787 443 €

3.3 Etat des échéances des créances

Créances	Total	1 an au plus	+ 1 an
Clients	4 372 183,00 €	4 372 183,00 €	-
Clients , factures à établir	2 212 927,75 €	2 212 927,75 €	Č
sous-total clients	6 585 110,75 €	6 585 110,75 €	
Fournisseurs, avoirs non parvenus	54 078,60 €	54 078,60 €	
fournisseur avances et acomptes	- €	- €	
Personnel - produits à re- cevoir	4 146,08 €	4 146,08 €	
organismes sociaux	1 780,28 €	1 780,28 €	
Subventions de fonction- nement	1 267 266,40 €	1 267 266,40 €	
Subvention d'investisse- ment	87 182,13 €	87 182,13 €	
Etat, TVA	43 788,55 €	43 788,55 €	
autres créances	183 742,69 €	183 742,69 €	
Total créances	8 227 095,48 €	8 227 095,48 €	-
Charges constatées d'avance	199 103,52 €	199 103,52 €	- €
Total	8 426 199,00 €	8 426 199,00 €	. €

Détail des charges constatées d'avance - compte 486

Il s'agit principalement de charges d'exploitation liées à la location de véhicules, à des abonnements papier et numérique, à des charges de maintenance informatique et à des coûts de licences.

Détail des produits restant à percevoir - comptes 411

II s'agit principalement de facturation de contrats apprentis aux OPCO (3.5 M€), de factures de la formation continue 0.44 k€) de factures de locations et charges (64 k€), de factures impayées au 31/12/2021 (clients + réseau CMA)

Les factures à établir (2.1 M€) concernent principalement la facturation par les centre de formation de contrats d'apprentis aux OPCO et la formation continue (102 k€).

3.4. les capitaux propres

PASSIF	Ex.N aprés affecta.	Ex.N-1 aprés affecta.
CAPITAUX PROPRES	- €	- €
Apports	- €	- €
Dotation	- 1 015 313 €	- 1 015 313 €
Dons et legs	- €	- €
Affectation	- €	- €
Financements de l'Etat rattachés à des actifs détermin.	- 12 350 €	- 4 131 €
Ecarts de réévaluation	- €	- €
Réserves	- 761 463 €	- 581 463 €
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement	- €	- €
Dont : Autres réserves (réserves facultatives)	- 761 463 €	- 581 463 €
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	- 28 378 844 €	- 26 618 754 €
Résultat net de l'exercice (excédent ou défi- cit)	- 2 242 025 €	- 1 940 090 €
Financements des tiers autres que l'Etat ratta- chés	- 4 202 580 €	- 4 477 754 €
TOTAL I CAPITAUX PROPRES	- 36 612 575 €	- 34 637 506 €

Il est à noter que dans le plan comptable **les réserves facultatives** anciennes ont été regroupées en 2020 dans un compte unique 1068, pour un montant total de 581 464. €. Lors de l'Assemblée Plénière du 20 septembre 2021, les élus ont décidé de doter des réserves facultatives à hauteur de 180 000 € pour financer les actions qui seront entreprises pour le projet Marque Artisan d'Alsace sur une durée de 4 ans (2021-2024).

Détail de la variation des ré-				
serves facultatives	01/01/21	Augm.	Dim.	31/12/21
Réserves facultatives	581 464	180 000	0	761 464

Subventions

Subventions	01/01/2021	Augm.		Dim.		Transfert	31/12/2021
Subv. Etat	360 188 €	10 498 €	-	7 557 €			363 128 €
Subv. Région	11 522 360 €	46 544 €	-	200 780 €	-	2 325 459 €	9 042 666 €
Subv. Département	88 401 €		-	1 255 €			87 146 €
Subv. UE	121 286 €		-	33 607 €			87 679 €
Subv. CMA aux CFA	4 710 792 €	- €	-	65 692 €			4 645 100 €
Subv. Diverses		268 357 €	-	58 989 €		2 325 459 €	2 534 826 €
Subv. T.apprentissage	526 782 €	- €	-	7 827 €			518 955 €
Total subv.	17 329 808 €	325 399 €		-375 706 €		0€	17 279 501 €

Amortissement des subventions

Amortissements des subventions	01/01/2021	augm.	dim.	31/12/2021
Sub.Etat	356 057 €	15 435 €	20 714 €	350 778 €
Subv. Région	5 779 507 €	453 812 €	257 506 €	5 975 814 €
Subv.Département	88 401 €	484 €	1 738 €	87 146 €
Subv. Diverses et TA	508 362 €	2 816 743 €	2 692 890 €	632 215 €
Subv. CMA aux CFA	6 050 462 €	140 €	65 692 €	5 984 911 €
Subv UE	65 134 €	2 181 €	33 607 €	33 708 €
Amort. pour dépréciation	12 847 923 €	3 288 795 €	3 072 147 €	13 064 571 €

3.5 Provisions pour risques et charges

	solde 31/12/2020	dotations	reprises	solde 31/12/2021
PROVISIONS P/LITIGES	79 763,00 €		- €	79 763,00 €
PROVISIONS P/CHARGES	131 000,00 €		26 000,00 €	105 000,00 €
PROVISION P/PENSION	1 129 210,63 €		260 871,63 €	868 339,00 €
PROVISIONS P/DEPART RETRAITE	514 751,68 €		46 749,68 €	468 002,00 €
PROVISION ALLOCAT.ANCIEN- NETE	288 882,47 €		48 699,31 €	240 183,16 €
	2 143 607,78 €	- €	382 320,62 €	1 761 287,16 €

Provision pour litiges: 79 763 €

Elle correspond aux litiges en cours dans des affaires de personnel. Les honoraires d'avocats inhérents à ces litiges sont intégralement provisionnés.

Provision pour risques et charges : 1 681 524 €

Cette provision inclut

- une provision pour charge relative aux bâtiments ont été comptabilisées (105 000 € taxe d'habitation)
- une provision pour **pension**: cette provision s'élève au 31 décembre 2021 à **868 339** €. En 2021, nous avons procédé à une reprise de provision de 260 871.63 €.

Elle permet de constater les engagements de pensions pris par la Chambre de Métiers qui sont de trois types :

• Pensions versées aux agents titulaires du cadre d'extinction dites "Régime spécial"

Ce régime garantit un certain niveau de ressources de retraite pour les anciens salariés entrés à la Chambre de Métiers avant le 1er janvier 1951 qui ont opté pour le versement d'une pension par la Chambre de Métiers au moment de leur départ à la retraite.

• Rentes versées aux anciens Présidents de la Chambre de Métiers d'Alsace ou de sections.

Les Chambres de Métiers, réunies en Assemblée Générale en juin 1980 à Paris, ont décidé de créer à compter du 1er janvier 1981 un fonds permettant de verser des indemnités aux anciens Présidents de Chambre de Métiers ou de Section.

Ces indemnités sont destinées à compenser l'incidence de la baisse d'activité professionnelle qu'a généralement entraînée l'accomplissement d'un mandat de Président sur le niveau de revenu après la fin d'activité professionnelle.

Ce fonds est alimenté par des cotisations annuelles des Chambres de Métiers et des Présidents en fonction. En 1981, l'Assemblée Plénière de la Chambre de Métiers d'Alsace a décidé d'instituer sans rétroactivité un régime d'indemnités compensatrices complémentaire de celui mis en place par l'APCM. Bénéficient de ce régime complémentaire les anciens Présidents et Présidents de Section de la compagnie justifiant d'une durée de mandat supérieure à 9 années.

Rentes versées à d'anciens cadres entrés avant 1973 à la Chambre de Métiers

Cette pension correspond à un complément de retraite, qui est calculé en fonction du nombre de points de retraite AGIRC que les personnes concernées auraient pu acquérir si elles avaient cotisé au taux de 16% au lieu de 9% dès leur engagement à la CMA et au plus tard le 31 décembre 1973.

- une provision pour **départ à la retraite : 468 002 €**Les engagements de la Chambre de Métiers en matière de complément de retraite et d'indemnités conventionnelles payables lors du départ en retraite des employés sont provisionnés depuis l'exercice 2000. Ces engagements sont de **468 002 €** au 31/12/21.
 Ils sont calculés selon la méthode prospective assise sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions de la loi n°78-49 du 19 janvier 1978 (décision du Comité Directeur du 28 juin 1978), d'hypothèses actuarielles de turn-over, de durée de vie, d'évolution des salaires, d'augmentation du taux d'inflation, d'actualisation, d'âge minimal de départ à la retraite et de taux de rotation moyen par catégorie. En 2020, le taux d'actualisation est de 0.98%
- une provision pour **allocation d'ancienneté : 240 183.16 €**Une provision pour allocation d'ancienneté est comptabilisée depuis l'exercice 2004. L'allocation d'ancienneté représente un mois de rémunération versée après 25 ans de présence à la Chambre de Métiers, en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement des services. Elle ne concerne que les contrats à durée indéterminée.

3.6 Provision pour dépréciation des comptes clients – 491x

Désignation	au 01/01/2021	diminution	augmentation	Solde cum
Dépr. Cptes Clients	89 724,14 €	89 724,14 €	92 723,53 €	92 723,53 €
Dépr. Cptes Clients	- €	- €	19 886,46 €	19 886,46 €
	89 724,14 €	89 724,14 €	112 609,99 €	112 609,99 €

Au CFAA, les provisions étaient inscrites précédemment au compte 419800. En 2020, elles représentaient 7 032.54 €. Des écritures de reclassement ont été passées en vue d'harmoniser les pratiques.

Détail CMA	SERVICE	provisions 2021
	BAS-RHIN - FC	46 553,69 €
	MULHOUSE FC	37 268,52 €
	CLIENTS JPO	485,52 €
	REG + APP LOC DE	7 717,00 €
	SALLES	698,80 €
	TOTAL	92 723,53 €
Détail CFAA		19 886.46 €

3.7 Etat des échéances des dettes

	total	1 an au plus	+ 1 an
Fournisseurs	720 787 €	720 787 €	
Fournisseurs d'immobilisations	120 778 €	120 778 €	
fournisseurs FNP	468 820 €	468 820 €	
Clients, acompte et avoir à établir	70 958 €	70 958 €	
Person- nel	379 494 €	379 494 €	
Organismes sociaux	993 161 €	993 161 €	
Etat- impôts, TVA	240 854 €	240 854 €	
Subventions à reverser			
Créditeurs divers	212 643 €	212 643 €	
comptes bancaires créditeurs	10 344 €	10 344 €	
Total dettes	3 217 838 €	3 217 838 €	
Subventions de fonctionnement			
Produits d'avance	978 425 €	978 425 €	
autres dépenses recettes à reclasser	- €	- €	
Total produits d'avance	978 425 €	978 425 €	
Total	4 196 263 €	4 196 263 €	

Détail des produits constatés d'avance – compte 487x

Il s'agit principalement de produits d'exploitation liés à un prorata de coût contrat versé par les OPCO, l'avance de coûts de matière d'œuvre par le Rectorat, au financement des RDV artisans par la Banque Populaire, au financement de la fête de l'artisanat 2022 par l'ES.

Détail des charges à payer - compte 408x

Il s'agit notamment de factures non parvenues au 31/12/2021 liées à des prestations ou achats réalisées en novembre et décembre 2021, des factures du réseau (CMA F et CMAR) attendues pour des actions 2021, des aides au 1^{er} équipement et au permis qu'il faudra verser aux bénéficiaires.

Personnel & organismes sociaux, formation continue :

Il s'agit notamment des provisions pour congés payés, des charges de personnel relatives au mois de décembre 2021, versées en janvier 2022.

4. Note sur le compte de gestion 4.1 Analyse des produits

Recettes par secteur d'activité

Produits 2021 par direction	70 - VENTE DE PRODUITSS ET PRESTATION S DE SERVICES	UBVENTIONSP D'EXPLOITATI	75 - AUTRES RODUITS DE GESTION COURANTE		70 - VENTE DE PRODUITS SU ET PRESTATION D' S DE SERVICES	74 - UBVENTION I S EXPLOITATI ON	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Total R21		% Var. N / N-1
TFCM	0	0	9 303 520	9 303 520			9 019 819	9 019 819	-283 701	-3%
CFBS	4 988 227	172 283	129 391	5 289 901	6 467 308	162 081	158 347	6 787 735	1 497 834	28%
CFAA	3 684 308	202 476	166 607	4 053 391	3 821 023	181 036	312 703	4 314 761	261 370	6%
DAF	304 420	0	208 518	512 938	333 352	0	109 844	443 196	-69 742	-14%
DAE	114 386	398 188	0	512 574	152 816	654 409	0	807 225	294 651	57%
DFO	1 013 021	239 436	7 611	1 260 068	1 288 719	547 522	75	1 836 315	576 247	46%
Location CMA	182 305	0	o	182 305	201 184			201 184	18 879	10%
Autres produits CMA	118 124	35 831	28 243	182 198	74 838	0	98 609	173 447	-8 751	-5%
TOTAL	10 404 792	1 048 214	9 843 890	21 296 896	12 339 240	1 545 047	9 699 396	23 583 683	2 286 787	11%

Taxe pour frais de Chambre de Métiers

La CMA a perçu en 2021 une taxe pour frais de Chambre de Métiers d'Alsace, de 8 546 190 €, pour un montant appelé de 8 958 581 €.

La CMA a également perçu une la contribution des micro-entrepreneurs pour un montant de 473 629 €. Le montant global de taxe pour frais de Chambre de Métiers perçu en 2021 s'élève ainsi à **9 019 819** €, Soit un produit inférieur de 283 701 € par rapport à 2020.

Données DGFIP

Nombre de contribuables soumis à la taxe

Section du Bas-Rhin	12 879	
Section du Haut-Rhin		8 495
ALSACE :		21 374
Taxe pour frais de Chambre de Mét	iers	
Taxe pour frais de chambre de Métiers (Données de la Direction des Finances Publiques d'Alsace)	8 958 581 €	
Produits du droit fixe (40%)	3 583 432 €	
Nombre d'assujettis	21 374	

Collecte de taxe d'apprentissage 2021 et fonds libres

TAXE APPRENTISSAGE	
7481 - produit versements libératoires exo TA dont AGEFOS et CCI – CFAA -	0 €
7584 - collecte taxe apprentissage	16 213 €

Comptes 791x -

791000 transfert de charges

Ce compte enregistre notamment les remboursements de sinistres (19 755 €) et les avantages en nature imputés directement via l'interface de paies (30 332 € logements concierge et véhicules de fonction).

Autres 791x transfert CMA-CFA locaux

Ce compte enregistre notamment les refacturations internes de mise à disposition de locaux et de loyers entre la CMA et les CFA, les refacturations internes de mise à disposition personnel et de frais d'enseignants entre la CMA et les CFA et le reclassement des frais généraux.

4.2. Les charges d'exploitation

Analyse des charges de personnel

- Charges de personnel (64) / total charges d'exploitation Hors dotations aux amortissements	13 217 222.03 24 811 642.48	= 53 %
· Charge de personnel + interim (64+621) / total charges d'exploitation	14 226 214.19 24 811 642.48	= 57 %
- Charges de personnel (64+63 TSS) / total charges d'exploitation	13 890 128.37 24 811 642.48	= 56%
Charges de personnel (64) /nb d'assujettis	13 217 222.03 21 374	= 618 €
· Masse salariale (64+621) / nb d'assujettis *données DGFIP - TFCM	14 226 214.19 21 374 *	= 666 €

La part de la masse salariale dans les charges d'exploitation est en diminution par rapport à 2020, du fait de l'augmentation des charges globales.

Les effectifs globaux sont constants (effectif moyen +2%), malgré une augmentation de l'activité. La masse salariale est maîtrisée.

Effectif moyen par catégorie	2021	2020
Non – cadres	92.66	91
Cadres administratifs	69.78	68
Cadres enseignants	68.36	67
Apprentis	2.92	3
TOTAL	233.72	229

Frais de déplacements, de mission, de réception et de représentation

2021	Déplacements 6254	Mission (repas, héberg.) 62564 625720	Frais de représentation 6257
Présidents	1204	1888	7 176
Trésorier	155		
Autres membres - réunions CMA	8 956	20 088	
•	10 315	21 976	7 176

Ces frais sont stables par rapport à 2020 (+4%)

Indemnités de fonction et vacations (hors avantages en nature)

	Indemnités de fonction en € 653	Vacations en € 6532
Président	54 157	
Trésorier	14 630	
Vice-Présidents	75 634	
Membre élus hors Bureau		11 708
TOTAL	144 420	11 708

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires pris en charge au titre de la mission du commissaire aux comptes s'élève à 24 k€ HT pour l'exercice 2021.

Concours financiers de la CMA au réseau des CMA

- versement d'une subvention à CMA France en signe de solidarité envers le réseau : 459 400 €
 versement d'une subvention à la CMAR GE en exécution de la convention financière qui lie la
- CMAR GE, la CMA Moselle et la CMA Alsace :

Concours financiers de la CMA à des associations et corporations

- Subventions accordées en 2021 à des corporations, associations et organisations professionnelles (compte 657280) 119 961 €
- Subventions versées au CFA Marcel Rudloff de Colmar :

Syndicat Mixte immobilier Ville Colmar Subvention part investissement CFA	gestion des bâtiments	20 615 €
M.Rudloff		35 826 €
		56 440 €

Facturation à l'association Capa- Cma:

Prestations de service :	14 816 €
Loyer et charges locatives (708317) :	94 877 €

Les produits sont en augmentation du fait de l'harmonisation des pratiques ayant conduit à la refacturation des amortissements et des frais généraux, afin que les charges répondent à une réalité économique.

55 258 €

5. Notes sur le résultat exceptionnel

Détail des charges exceptionnelles	
Valeur nette comptable des immobilisations	6 616 €
Charges exceptionnelles sur opérations	9 670 €
de gestion	
Total charges exceptionnelles	16 286 €
Détail des produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opération de gestion	601 €
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	32 944 €
Produit de cession d'actifs	4 200 €
Quote-part subv. d'équipement virée au résultat	592 354 €
Total produits exceptionnels	630 099 €
Résultat exceptionnel	613 813 €

6. Impôt sur les bénéfices :

Impôt sur le bénéfice d'exploitation (location nue et bénéfice financier) : 1 602 €
La diminution de cette charge fiscale s'explique à la fois par la diminution des produits de location, la diminution des produits financiers de placements et l'augmentation des charges.

Par ailleurs, il est à noter que des écritures ont été passées pour solder des écritures encore ouvertes de 2019, pour un montant de 5 876 € (IS calculés sur les ICNE 2019, non soumis à IS)

- 7. Engagements en matière de crédit-bail : /
- 8. Emprunt: /